



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 février 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 1
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 20/01/2015

Délibération n° C 2015-2

Rapport sur les personnels : créations et suppressions de poste ; tableau des effectifs

L'an deux mille quinze, le vingt-six février, à dix heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe PERNY, Président du Conseil Général du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura ;

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Madame Monique FANTINI ;
Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Jean-Pierre BROCARD, Gilles CARNET, Michel ECARNOT, Thierry FAIVRE-PIERRET, Jean-François GAILLARD, Michel GANET, Denis JEUNET, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU, Bruno NEGRELLO, Esio PERATI, Christophe PERNY, François PERRODIN, Robert TOURNIER, Patrick VIVERGE.

Excusés : Monsieur Alain BIGUEUR.

Procurations : Madame Chantal TORCK a donné procuration à Monsieur Bernard AMIENS.

Secrétaire de séance : Monsieur Robert TOURNIER.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Capitaine Philippe HUGUENET, le Médecin-Commandant Rémi BARDET.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON.

Organismes partenaires

Il n'y avait pas de représentant présent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ; Messieurs Dominique MICHAUD et Gérard COUTROT étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Annabelle CARRON (Médecin 2^{ème} classe), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Alain CRISINEL (Chef du Groupement des Ressources Humaines), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Thierry HUMBERT (Directeur des Services du Cabinet du Préfet), le Commandant Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Capitaine Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef de Groupement, en charge du Service Formation). Monsieur Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels, et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-10 du 3 juillet 2014 relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-11 du 3 juillet 2014 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Vu l'avis d'une part des représentants des personnels, d'autre part des représentants de l'administration, émis lors du comité technique du 25 février 2015 ;

Vu l'avis de la commission du personnel du 25 février 2015.

1°) Créations et suppressions de postes

Le CASDIS du 17 décembre 2014 a validé les transformations de postes de catégorie C pour l'année 2015 et a reporté les propositions d'avancements de grade et de promotions internes des personnels de catégorie A et B à cette séance.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers professionnels, sont susceptibles d'avancer de grade au titre de l'année 2015 :

1.1 A la Direction départementale :

- Un poste de commandant au grade de lieutenant-colonel à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Deux postes de capitaines au grade de commandant à compter du 1^{er} avril 2015.

Toutefois, compte tenu d'un départ à la retraite au 1^{er} juillet 2015, un poste de commandant sera retransformé en poste de lieutenant ou capitaine.

1.2 Au Centre de Secours Principal de Saint-Claude :

Un poste de lieutenant de 1^{ère} classe au grade de lieutenant hors-classe au 1^{er} avril 2015 dans le cadre de l'avancement au choix.

En ce qui concerne les personnels administratifs et techniques et après avis de la CAP compétente, il pourrait être procédé aux promotions de grade de deux agents à compter du 1^{er} avril :

- un rédacteur principal de 1^{ère} classe pourrait être promu au grade d'attaché au titre de la promotion interne,
- un adjoint administratif de 1^{ère} classe pourrait être promu au grade de rédacteur au titre de la promotion interne.

L'ensemble de ces mesures, étant donné le départ à la retraite d'un agent en juillet 2015 et de la transformation de poste subséquente en lieutenant ou capitaine, n'a pas d'incidence financière notable.

Il nous est proposé de bien vouloir en délibérer.

2°) Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau qui vous est présenté prend en compte les éléments détaillés ci-avant.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer.

DECISION N° C 2015-2 DU 26 FEVRIER 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1. approuve les créations et suppressions de poste figurant au rapport**
- 2. adopte le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2015 tel que proposé, ci-joint.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 17 MARS 2015
Affiché le 18 MARS 2015
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2015

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Christophe PERNY

